

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance tenue le : 23 mars 2016

Point de décision

Point d'information

SUJET : RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE MEMBRES DU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE DE L'HÔPITAL RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

PROVENANCE : Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance organisationnelle et de l'éthique

PERSONNE RESPONSABLE : Suzanne Lavallée

SECTEUR D'ACTIVITÉ : Éthique de la recherche

SOMMAIRE :

À l'automne dernier, le ministre de la Santé et des Services sociaux a autorisé la reconduction de la désignation du Comité d'éthique de la recherche de l'Hôpital Rivière-des-Prairies.

Lors de la dernière séance du conseil d'administration, les membres ont résolu de se conformer aux conditions découlant de cette reconduction.

Selon les règles édictées par le MSSS, le conseil d'administration est l'instance responsable de nommer, de renouveler ou de révoquer les membres des CÉR.

OBJECTIF POURSUIVI :

Obtenir l'approbation des membres du conseil d'administration afin de reconduire le mandat des deux membres scientifiques du CÉR pour une période de deux ans.

IMPACT FINANCIER :

Aucun impact

PROJET DE RÉSOLUTION :

ATTENDU les modalités établies par le MSSS.

ATTENDU QUE le renouvellement du mandat de deux membres du comité d'éthique de la recherche de l'Hôpital Rivière-des-Prairies doit être effectué.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, de reconduire le mandat de M. Bogdan Balan et M. Armando Bertone pour une période de deux ans à compter du 1^{er} octobre 2015.